



Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 14 janvier 2025 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Brian Adam et Robert Chafe.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

La conseillère Nancy McGuire est absente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présence**

Tous présents.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

001-25/01 Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère McGuire,
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

002-25/01 Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque,
d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 3
décembre 2024 tel que présenté.
Adopté

003-25/01 Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Fleming,
d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du
budget 2025 tenue le 10 décembre 2024 tel que présenté.
Adopté

6. **Déclaration de Conflit d'intérêts**

Aucune.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

Aucune.



9. Correspondance

Aucune.

10. Sujets à discuter

004-25/01

Contributions et dons annuels

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver les autres contributions annuelles aux organismes sans but lucratif locaux et les dons annuels comme suit :

Résidence Meilleur	7 500 \$
Rés. Meilleur (Taxe)	6 300 \$(max)
Contrat pour le kiosque touristique	2 000 \$
Bourse DWKS	500 \$
Bourse ESSC	500 \$
Fonds de Bourses Pontiac	1 000 \$
Adhésion Membre de CHIP FM	120 \$

Adopté

005-25/01

ADMO/FQM/ACAM

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver les frais d'adhésion et de conférences pour l'ADMQ, la FQM et l'ACAM pour l'année 2025, tel que discuté.

Adopté

006-25/01

Provision en services juridiques

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Schryer, de retenir les services de Beaudry-Bertrand comme procureur et conseiller juridique de la municipalité, tel que discuté.

Adopté

Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller Adam et un projet de règlement est présenté pour le règlement sur la Taxation municipale pour l'année 2025.

007-25/01

Services de comptabilité

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, de retenir les services de Gerard Labelle, comptable agréé; et de Simon Thibault, auditeur, pour l'année fiscale 2025; tel que discuté.

Adopté

008-25/01

Projet MRC - Projets de budget participatif

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes désire promouvoir l'engagement citoyen et encourager la participation active des citoyens au financement de projets locaux d'amélioration de la qualité de vie ;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a alloué un budget de 30 000 \$ pour des projets de budget participatif, avec des contributions égales des municipalités participantes ;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a défini des priorités d'intervention pour la région, notamment : le tourisme, la culture et le patrimoine, la croissance économique, l'agriculture, le sociocommunautaire, les sports et loisirs et l'environnement ;

ATTENDU QUE les objectifs de la politique du budget participatif comprennent l'amélioration des milieux de vie et l'implication des citoyens dans la prise de décision concernant les dépenses publiques locales ;



ATTENDU QUE le conseil municipal a manifesté son intérêt à y participer ;

Il est proposé par le conseiller Sallafranque, appuyé par le conseiller Fleming, et résolu de participer au programme de budget participatif présenté par la MRC de Pontiac.

Il est de plus résolu que la municipalité attribuera une contribution de 10 000 \$ de son budget régulier de fonctionnement de 2025 pour participer au programme de budget participatif.

Enfin, il est résolu que la municipalité participera en offrant à un (1) appel de projets : la totalité de la contribution municipale sera affectée au financement des projets retenus dans le cadre d'un seul appel de projets.

Adopté

11. Comptes payables mensuels

La liste des comptes payables jusqu'au mi-janvier est présentée.

12. Questions du public

Aucune.

13. Varia

- *L'aréna a communiqué au Conseil des informations concernant la dureté de l'eau au Complexe sportif du Haut Pontiac*

009-25/01

Rapport finale – Aide voirie locale – PPA

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de L'Isle-aux-Allumettes approuve les dépenses d'un montant de 536 620 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

Couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par le conseiller Fleming, proposé par le conseiller Chafe :

- DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :
 - D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adopté

011-25/01

Facturation des services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période

transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2%;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT QUE la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par le conseiller Fleming, proposé par le conseiller Adam, que la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Pontiac, André Fortin, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adopté

14. Huis-clos

Pas nécessaire.

15. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 4 février 2025 à 19h00 au bureau municipal.



012-25/01
No de résolution
ou annotation

16. Clôture de la réunion

Proposé par le conseiller Sallafranque, appuyé par le conseiller Adam, que la séance soit levée à 19h35.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.